



Colloque « Régionalisation et gouvernance »

Tunis, 1-2-3 décembre 2016

L'U.R. Régionalisation et Développement Régional et Urbain de l'Université de Tunis annonce l'organisation d'un colloque scientifique sur le thème de la "Régionalisation et de la Gouvernance".

Cette première circulaire présente l'argumentaire du colloque et les modalités de participations. Une deuxième circulaire sera diffusée le 15 Août et envoyée aux participants attendus.

Argumentaire

Les thèmes de la régionalisation et de la gouvernance sont à l'ordre du jour dans la réflexion des géographes

La nouvelle structuration politico administrative de la Tunisie née de la constitution de 2014 implique un nouveau mode d'organisation et de gestion territoriale, ce qui représente un champ de réflexion pour les géographes mais aussi pour plusieurs autres disciplines, sur la gouvernance territoriale. Cette question de gouvernance territoriale est en étroite relation avec les questions de régionalisation des territoires et de leurs développements. Elle se situe dans le contexte historique de l'implication croissante des acteurs locaux dans les dynamiques de développement et dans leur capacité à se mobiliser et à se prendre en charge (Leloup et alt., 2005).

Ce nouveau contexte a permis une évolution des structures politico administratives de l'Etat donnant ainsi une recomposition des espaces d'exercice du pouvoir. L'émergence des territoires régionaux et locaux constitue un changement radical avec la nouvelle place donnée aux acteurs locaux et régionaux et notamment la société civile. C'est l'imbrication des divers types d'acteurs et de divers niveaux de coopération et de décision qui ont amené à transformer le concept de gouvernement en « gouvernance » (Pagès et Pélissier, 2000).

La gouvernance implique une nouvelle forme de gouvernement, un nouveau mode d'organisation du pouvoir et une nouvelle façon de gérer les ressources naturelles et de gouverner les sociétés « L'idée sous-jacente est que les institutions du gouvernement n'ont plus le monopole d'une action publique qui relève aujourd'hui d'une multiplicité d'acteurs dont la capacité collective détermine la qualité, elle est prioritairement une interrogation sur le pilotage de l'action publique » (Duran, 2001). En effet, la gouvernance est un processus décisionnel entre des acteurs ayant des intérêts différents, voire conflictuels. La réflexion autour de la gouvernance a pour finalité la recherche de nouvelles techniques de gestion des affaires communes par un jeu permanent d'échanges, de négociations et d'ajustements mutuels. Elle est guidée par trois principes : participation, transparence et responsabilité.

L'enjeu est désormais de savoir comment, -dans un contexte de transition démocratique et de mise en place de nouveaux instruments législatifs et institutionnels-, les responsables politiques, les divers acteurs et les chercheurs considèrent la problématique de la gouvernance territoriale. Ce colloque propose de réfléchir sur la nouvelle gouvernance des territoires régionaux et locaux et sur les enjeux qui déterminent aujourd'hui la mise en place de cette gouvernance et les contraintes qui l'entravent.

Objectifs du colloque

La réflexion sur la problématique de la gouvernance territoriale en Tunisie et dans les pays du Sud est, en quelque sorte, une contribution des géographes et autres « spécialistes » du territoire aux débats qui se tiennent actuellement dans le cadre du redéploiement de la décentralisation d'une part, et la nouvelle répartition des compétences et rôles de l'Etat et des collectivités territoriales d'autre part. La programmation d'un colloque sur la régionalisation et la gouvernance vise à réunir un public aussi large que possible, associant géographes et non géographes, académiciens et praticiens, acteurs publics et privés et société civile, chacun étant invité à donner un éclairage, un point de vue ou une proposition.

Parmi les nombreuses questions que le colloque permettra de poser, trois seraient au premier plan:

- Comment examiner la question de la gouvernance territoriale à travers les différentes échelles spatiales ?
- Quels principes pourraient orienter toute nouvelle vision de la gouvernance territoriale?
- Quelles méthodes et quelles contributions les géographes pourraient apporter au débat ?

Axes de réflexion

Quatre axes peuvent être traités, chacun pouvant déboucher sur plusieurs thématiques :

1- Région et gouvernance: deux concepts polysémiques

La notion de région est l'une des plus polysémiques, voire floues en géographie. Sa détermination est partout une entreprise difficile, aussi difficile qu'inéluctable (Gourou, 1958). « *Elle qualifie, dans son acception la plus large, tout espace découpé et, de ce fait, repéré, objectif, collectivement signifié* » (Levy, 2013). Le concept de gouvernance quant à lui est aussi polysémique que le premier. Il doit son succès à ses acceptions multiples, à son caractère dynamique et à priori neutre sur le champ politique.

D'après Offner (1999), « la gouvernance est la capacité à produire des décisions cohérentes, à développer des politiques effectives par la coordination entre acteurs publics et non gouvernementaux, dans un univers fragmenté ». La notion de gouvernance présente alors plusieurs facettes: elle exprime autant l'exigence d'une réflexion sur les rapports d'autorité et de pouvoir qu'un besoin de mettre à jour le rôle des acteurs non étatiques dans les mécanismes de régulation (Froger, 2001). Cette notion met l'accent sur la multiplicité et la diversité des acteurs tout en faisant une grande place à l'espace public (Habermas, 1978) ; celui dans lequel les différentes composantes de la société affirment leur existence, communiquent les unes avec les autres, débattent en exerçant leur pouvoir d'expression et de critique. Enfin, elle met en jeu des sous-systèmes organisés en réseaux d'action publique (policy networks) reliant des acteurs n'ayant ni la même légitimité, ni les mêmes capacités (Smouts, 1998).

Plus simplement, une bonne gouvernance consiste a priori à réunir l'ensemble des parties intéressées autour d'un problème pour l'organisation d'une décision collective.

La notion de gouvernance comme processus découle d'un même postulat de départ : les formes traditionnelles d'autorité ne sont plus à même de gouverner les sociétés modernes, de plus en plus complexes et divisées (Froger, 2001). La gouvernance représente cette fois des interactions continues entre acteurs privés et publics ; autrement dit, il s'agit de « la somme des différentes façons dont les individus et les institutions, publiques et privées, gèrent leurs affaires communes. C'est un processus continu de coopération et d'accommodements entre des intérêts divers et conflictuels. La gouvernance

inclut les institutions officielles comme les arrangements informels » (Commission on Global Governance, 1995). La gouvernance renvoie ici aux modalités de coopération et de résolution des conflits entre une multiplicité d'acteurs. On aborde ici l'idée de gouvernance participative, une gouvernance basée sur des notions telles que la participation, la négociation, la coordination ou l'évaluation participative.

2- Régionalisation, gouvernance territoriale et décentralisation

Dans plusieurs pays du Sud, le processus de décentralisation a connu une évolution remarquable, en étroite liaison avec l'évolution des modes de gouvernance territoriales. Le Maroc, par exemple, a connu une expérience assez riche au niveau de la régionalisation qui a donné plus de pouvoir aux régions, notamment avec la « régionalisation avancée » qui ambitionne de fonder les bases d'une nouvelle organisation décentralisée de l'Etat. L'objectif est de repenser l'organisation de l'Etat et ses relations avec les acteurs périphériques pour impliquer davantage les élites locales dans la résolution des problèmes qui se posent dans leur territoire (MAGGOURI A, 2015).

En Tunisie, la question de la décentralisation suscite, depuis l'adoption de la nouvelle constitution, un débat riche et des controverses sur les modalités de sa mise en œuvre et sur les échelles de pouvoir à privilégier. L'enjeu est désormais de savoir comment -dans le nouveau contexte politique qui stipule une transformation de l'organisation des pouvoirs- les différents acteurs considèrent la problématique de la « décentralisation ». Il s'agit aussi d'examiner la place et la dimension de la question territoriale dans le nouveau projet de code des collectivités locales tel que présenté par la DGCL¹ et soumis à une large consultation avec tous les acteurs et à tous les niveaux consacrant ainsi cette notion de décentralisation. Enfin, Il s'agit d'étudier comment on peut concilier entre une forte demande d'autonomie locale, d'une part, et une demande pressante d'un « plus d'État », d'autre part, dans un contexte de menace extérieure et intérieure dû, entre autre, aux menaces du terrorisme.

Quelles sont alors les modalités de mise en place du nouveau processus de réforme des administrations locales ? Quelle approche adopte le nouveau pouvoir dans les consultations avec les nouvelles forces politiques, la société civile et les populations ? Y-a-t-il des changements réels dans les approches et modalités des consultations et des pratiques de pouvoir dans une optique de plus de participation citoyenne, de concertation et de négociation ou s'agit-il d'un jeu de manipulation auprès de la société civile sous couvert de « faire de la gouvernance » servant ainsi de caution à des actions déjà planifiées (Cassen, 2001) ? Quels sont les modes d'implication des experts (urbanistes, géographes, juristes, etc.) dans les processus de réformes « décentralisatrices » ? Quelles sont les ressources des collectivités territoriales et les mécanismes de solidarité financière ? Enfin, quels sont les nouveaux rapports qui lient le pouvoir central aux nouveaux pouvoirs locaux et régionaux ?

3 – Régionalisation, mondialisation et gouvernance: le retour du territoire régional

Dans les pays du sud comme dans les pays développés, les débats sur la « fin », ou le « déclin » du territoire national au profit des territoires régionaux animent les débats autour de la question de la régionalisation dans un contexte où la mondialisation constitue une réalité incontournable. Peut-on dire alors que la mondialisation a sifflé l'abolition de la géographie ? Le monde n'est-il pas devenu une vaste zone d'échanges au sein de laquelle les biens, les services et les capitaux circuleraient librement et où les liens de proximité ne joueraient plus aucun rôle ?

L'alliance du capitalisme et de l'Etat-providence, en tant que mode de gouvernement, a été refaçonée par les influences régionales et mondiales qui se sont traduites par une convergence vers des positions politiques néolibérales. Mais la fin de l'Etat social keynésien et la montée de l'Etat néolibéral dans de nombreux pays n'est pas synonyme de fin de l'Etat. Pour Pierre Calame, l'Etat-Nation est appelé à changer profondément face aux mouvements de mondialisation et de globalisation. Le caractère commun des défis posés à la gouvernance et la centralité de l'articulation entre ses échelles sont les deux éléments qui sous-tendent l'apparition de cette gouvernance. L'évolution de

¹ Direction Générale des Collectivités Locales

l'Etat-Nation dépendra de plusieurs éléments : la capacité des sociétés à repenser l'Etat et la démocratie, à développer des partenariats entre Etat et société et d'insérer l'Etat-Nation dans des systèmes en réseaux (Calame P, Haeringer N., 2000).

Est-ce qu'on assiste à l'émergence des « Etats-régions » pour reconnaître que nous entrons dans une période de réduction de l'autonomie de l'Etat, dont nous commençons tout juste à entrevoir les implications pour la gestion des territoires nationaux, régionaux et locaux. (Higgott, Cart Christine, Sachwald, 1997).

Dans ce sens, plusieurs thématiques pourront être abordées :

La régionalisation est-elle contradictoire avec le processus de mondialisation ou en est-elle une composante ?

L'importance croissante de l'identité, en tant que dimension essentielle de la poussée régionale contemporaine dans plusieurs pays, peut-elle être interprétée comme une réaction à cette mondialisation ? Quelle relation existe-t-il entre mondialisation et régionalisation pour le mode de gouvernance à l'échelle internationale.

4 – La gouvernance des territoires: intercommunalité / métropolisation

L'intercommunalité et la métropolisation représentent deux modes de gouvernance des territoires à des échelles infra-nationales.

La gouvernance intercommunale est une forme de gouvernance publique en plein essor. En effet, les communes sont condamnées à coopérer pour pouvoir fournir des services urbains à leurs habitants. Cette forme de gouvernance associe les communes concernées, mais aussi les financeurs (Etat central entre autre) et les fournisseurs, publics et privés. La coopération intercommunale peut prendre différentes formes juridiques, les plus fréquentes en France par exemple sont les communautés de communes en milieu rural et les communautés urbaines (ou d'agglomération) dans les villes (Blanc M., 2000). En Tunisie, le nouveau projet de code des collectivités locales est muet sur cette question alors qu'elle peut être une solution adéquate pour la gestion urbaine de plusieurs communes tunisiennes limitrophes (commune du Sahel, celles de Djerba, du Grand Tunis ou du Grand Bizerte...). En effet, une intercommunalité forte peut d'une part présenter une solution pour les communes dans la gestion de leurs affaires courantes, et d'autre part, faire contrepoids au gouvernement central, permettant paradoxalement une gouvernance plus équilibrée et plus démocratique. Cette intercommunalité peut poser aussi des problèmes dans la mesure où les communes partenaires peuvent être inégales par leur nombre d'habitants, leur richesse, etc., d'où la nécessité d'arbitrages complexes.

La métropolisation est un fait qui marque aujourd'hui la plus part des pays. Lorsqu'elle domine, elle devient source de déséquilibres frappant les territoires nationaux. La mondialisation a fait de cette métropolisation une nécessité imposée pour la survie des économies nationales. En conséquence, la gouvernance des métropoles a posé plusieurs problèmes : tout d'abord, cette gouvernance est, d'une part, un atout dans la compétition que se livrent les grandes villes de la planète à l'heure de la mondialisation et, d'autre part, un moyen efficace afin de répondre aux défis auxquels elles sont confrontées. Ensuite, elle renvoie à la capacité des acteurs métropolitains à travailler ensemble, à s'entendre sur les diagnostics, à co-définir les réponses et à les mettre en œuvre. Enfin, les capitales des États demeurent des acteurs essentiels de cette gouvernance, notamment parce qu'elles peuvent être des capitales politiques donc des territoires à enjeux pour les États (Lefèvre C, 2010). Les questions qui se posent alors sont les suivantes : quelle place doit garder l'Etat dans la gouvernance des métropoles ? Quelles politiques adopter ? Quels moyens utiliser ?

Bibliographie

Blanc M., 2008 : « La gouvernance urbaine » in STEBE Jean-Marc & MARCHAL Hervé (coord.) *Contribution au Traité de la ville*, PUF.

Calame P, Haeringer N., 2000 : « Les mutations de l'Etat-Nation face à la mondialisation », *Conférence lors des rencontres de Versailles, 16 juin 2000 dans le cadre de la table ronde : « Où va l'Etat-Nation ? »*, Institut de recherche et débat sur la gouvernance.

Cassen, 2001 - Le Monde Diplomatique

Chevallier J., 2003 : « La gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? », *Revue française d'administration publique* 1/2003 (n°105-106), p. 203-217.

URL : www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2003-1-page-203.htm.

Commission on Global Governance, 1995

Duran P., 2001 : « Action publique, action politique », in J.P. Leresche (sous la direction de), « Gouvernance locale, coopération et légitimité », Paris, Pédone, pp.369-389.

Froger G. (Ed.), 2001 : Gouvernance I – gouvernance et développement durable, Helbing & Lichtenhahn, Bâle/Genève/Munich.

Gourou P., 1958 : "De la géographie régionale et de ses relations avec la planification régionale". In *Bulletin de la société Belge d'Etudes géographiques* 27, pp.27-34.

Habermas J., 1978 : Raison et légitimité, Paris, Payot.

Higgott, Cart Christine, Sachwald., 1997 : Mondialisation et gouvernance : l'émergence du niveau régional. In: *Politique étrangère*, n°2 - 62 année. pp. 277-292.

Lefèvre C., 2010 : La gouvernance, un défi pour les métropoles mondiales, in *Constructif* n°26.

Leloup F, Moyart L, Pecqueur B, 2005 : « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? ». *Géographie, économie, société* 2005/4 (vol.7), p.321-332

Levy J., Lussault M., (sous la direction), 2013 : Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Edition Belin, 1127p.

MAGGOURI A, 2015 : L'expérience régionale au Maroc. *Revista Jurídica do Instituto Superior Manuel Teixeira Gomes* N.º 6 – PORTIMÃO – MAIO 2015.

Offner J.-M., 1999 : « La gouvernance urbaine », *Réseaux, Institutions et Territoires du LATTS*, Paris, ENPC.

Pagès, D., & Pélissier, N., 2000 : Territoires sous influences scientifiques. *Territoires sous influence*, Paris, L'Harmattan, 191p.

Scott A.- J., Storper M, 2006 : « Régions, mondialisation et développement », *Géographie, économie, société* 2006/2 (Vol. 8), p. 169-192

Smouts Marie-Claude, 1998 : *Les nouvelles relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », 410 pages.

Comité scientifique :

Mohammed Aderghal (Maroc)	Abdallah Chérif (Tunisie)	Ridha Lamine (Tunisie)
Amor Belhédi (Tunisie)	Habib Dlala (Tunisie)	Fadhila Miadi-Aloui (Tunisie)
Habib Ben Gharbia (Tunisie)	Amadou Diop (Sénégal)	Jean-Marie Miossec (France)
Mourad Ben Jelloul (Tunisie)	Seddik Fazaï (Tunisie)	Madani Safar-Zitoun (Algérie)
Ali Bennisr (Tunisie)	Claude Grasland (France)	Abdelkrim Salem (Tunisie)
Mohamed Berriane (Maroc)	Adnane Hayder (Tunisie)	Youssef Sadik (Maroc)
Hassen Boubakri (Tunisie)	Aziz Iraki (Maroc)	Bouziane Semmoud
Salah Bouchmal (Algérie)	Abdelkader Kaioua (Maroc)	Pierre Signoles (France)
Salah Eddine Cherrad		

Comité d'organisation :

Habib Ben Gharbia
Mohamed Cherif
Seddik Fazai
Adnane Hayder
Naïma Lachtar
Faouzi Zarai
Mourad Ben Jelloul, **Coordinateur**

Informations pratiques

Langue : L'arabe et le français seront les langues du colloque.

Modalités de participation : communication orale ou poster.

Participants : Le colloque est ouvert au public académique et professionnel ainsi qu'aux doctorants. Une sélection de propositions sera effectuée sur la base de résumés à adresser au coordinateur du colloque.

Résumés : maximum 500 mots, Police Times New Roman, Taille des caractères : 12.

A envoyer à Mourad BEN JELLOUL, coordinateur du colloque mouradbjd@yahoo.fr

Frais : 200 Dinars pour les tunisiens, 100 Euros pour les non tunisiens. Les frais couvrent l'inscription, le programme, le fascicule des communications, les pauses-café, deux déjeuners et un dîner de clôture.

L'hébergement est à la charge des participants. Le comité d'organisation pourra informer les participants de formules intéressantes d'hébergement en hôtel.

Echéances : Date limite d'envoi des résumés : 30 juin 2016. Les auteurs sélectionnés seront informés au plus tard le 7 août 2016.

Date limite d'envoi des communications : **1 novembre 2016.**

N.B. De plus amples informations seront communiquées par la deuxième circulaire.